

Nanterre, le 26 janvier 2017

<p align="center">Compte-rendu de rencontre avec le Préfet des Hauts-de-Seine <i>Lundi 23 janvier 2017</i></p>

Participaient à cette rencontre :

- Pierre Soubelet, Préfet des Hauts-de-Seine
- Mathilde Frassi, Déléguée aux Droits des Femmes et à l'égalité – Préfecture 92
- Laureen Genthon, Conseillère départementale des Hauts-de-Seine
- Nadine Garcia, Suppléante de Laureen Genthon
- Ilheme Azzouzi, Co-présidente de l'association « Les mamans des Pablo »
- Ousmane Diallo, Présidente de l'ASTI de Colombes

Nous avons été unanimes à apprécier la qualité d'écoute de Monsieur Le Préfet sur la situation des femmes victimes de violences et son implication personnelle à lever les obstacles rencontrés par les femmes dans notre département.

Il a tenu à apporter des réponses à chacun des sujets abordés.

A savoir :

1- Accueil dans les commissariats

41 référents violences conjugales sur les 25 commissariats ont été mis en place.

En 2016, leur nombre a doublé.

Pour améliorer la situation : la préfecture regarde à financer sur le FIPD en 2017 un projet de formation des policiers à la pratique d'accueil, d'écoute et de prise en charge des femmes victimes de violences ; et à moyen terme à examiner la question de locaux dédiés pour recevoir les femmes victimes de violences, notamment lors de la réalisation de travaux bâtimentaires dans les commissariats. Mais sans attendre, ***des instructions seront données dans les commissariats pour que les femmes soient accueillies dans un bureau disponible, à l'écart de l'accueil principal.***

Concernant ***l'exigence d'un certificat médical*** lors du dépôt de plainte, le Préfet a donné acte que cela n'était absolument pas obligatoire pour prendre une plainte. Il s'est engagé à faire un rappel à ce sujet dans les commissariats. Il a été rappelé par Madame Frassi, que la Procureure de la République de Nanterre avait donné consigne de ne plus prendre de mains courantes pour les femmes victimes de violences mais de leur laisser le choix entre une plainte ou un procès-verbal (les deux documents étant envoyés au Parquet).

2- Fonctionnement de l'UMJ à Garches

Concernant les Unités Médico Judiciaires qui délivrent le certificat médical qui servira de preuve auprès du Tribunal, Madame Frassi nous a indiqué que les femmes pouvaient prendre RDV directement auprès de l'UMJ.

A l'occasion d'une prochaine réunion réseaux, nous proposerons d'y inviter un représentant de l'UMJ afin d'examiner les difficultés rencontrées par les femmes.

3- Observatoires territoriaux des violences faites aux femmes

Même si le Préfet est plutôt favorable à l'idée d'un Observatoire, il nous a indiqué que dans un premier temps, sera instauré une Commission départementale dédiée à établir un lien entre les différents partenaires, avec pour mission l'élaboration d'outils statistiques permettant de quantifier le phénomène des violences et par conséquent de mieux l'appréhender.

Cette Commission se réunira deux fois par an.

Laureen Genthon et Nadine Garcia font dorénavant partie des réunions réseaux organisées par Madame Frassi, Déléguée aux Droits des Femmes de la Préfecture. Cette réunion se tient tous les 2 mois.

4- Situation des femmes victimes de violences sans-papiers

Une rencontre spécifique trimestrielle sera remise en place, avec le Secrétaire Général et le Service Etrangers, pour examiner avec la plus grande bienveillance les dossiers urgents des femmes victimes de violences sans-papiers. Ces femmes vivent des situations extrêmement graves (séquestrations, etc.) qui nécessitent un traitement rapide de leur dossier afin de les sortir ainsi que leurs enfants, de l'emprise complète de leur mari violent.

Cette rencontre permettra notamment de résoudre les dysfonctionnements qui ont pu émerger ces derniers mois, notamment l'accueil au guichet spécifique pour femmes victimes de violences de la Préfecture, le guichet n°9.

En conclusion, nous pouvons dire que le bilan de cette rencontre est positif. Toutes nos observations ont été entendues et des solutions ont été proposées.

Nous restons évidemment vigilantes quant à l'application des mesures annoncées.